



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Décision du 27/03/2009

Portant désignation du responsable ministériel des achats

Le Secrétaire général

Vu l'article 6 du décret n°2009-300 en date du 17 mars 2009 portant création du service des achats de l'Etat ;

Décide :

Article 1^{er} – le Sous-directeur de la logistique et du patrimoine est désigné en qualité de responsable ministériel des achats.

Article 2 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris le 27 mars 2009

Le secrétaire général

Jean-Marie Aurand